

**REPUBLIQUE DU NIGER**

-----  
*Présidence de la République*  
-----



**AGENCE DU BARRAGE DE KANDADJI (ABK)**

---

---

**SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET MODIIEE**

**N° 17/2022/ABK/PDREGDE2**

**Sélection de consultants par les emprunteurs de la Banque Mondiale**

**Recrutement d'un cabinet chargé de réaliser une mission de bilan de compétences du personnel et d'audit organisationnel de l'Agence du Barrage de Kandadji**

**Projet : PDREGDE2**

**Financement : IDA Crédit No. 5165-NE**

**No. de référence (selon le Plan de Passation des marchés) : NE-APL2A - KANDADJI-182526-CS**

**La présente fait suite à l'annulation de la sollicitation de manifestation N°16/2021/ABK/PDREGDE2 publié le jeudi 04/11/2021 sur les sites de l'IDA <http://web.worldbank.org> et de l'ABK : [www.kandadji.ne](http://www.kandadji.ne) et dans le journal « Le SAHEL ».**

1. La République du Niger a reçu un financement de l'Association internationale de développement (IDA), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant « **Recrutement d'un cabinet chargé de réaliser une mission de bilan de compétences du personnel et d'audit organisationnel de l'Agence du Barrage de Kandadji** ».
2. Les services du consultant consistent à réaliser :
  - i. Un bilan de compétences du personnel cadre de l'ABK permettant une meilleure connaissance qualitative des ressources humaines, afin de disposer d'un éclairage sur le projet d'évolution de chaque salarié et d'un outil de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences afin de mettre en place une politique de gestion de la performance à partir de la 2<sup>ème</sup> année ;
  - ii. Un audit organisationnel et des compétences au profit de ABK afin d'établir un état des lieux sur son fonctionnement et de formuler des recommandations visant, au travers d'une rationalisation des tâches et des circuits de décision, à améliorer l'efficacité de son action.

La mission qui s'échelonne en trois (3) phases se déroulera sur une durée de trois (03) ans couvrant la période 2022–2025.

3. L'Agence du Barrage de Kandadji invite les Consultants admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations (brochures, références concernant l'achèvement des contrats similaires, etc.)

démontrant qu'elles possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente dans la gestion et la mise en œuvre de projets similaires.

4. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- *Critère 1* : justifier d'une expérience professionnelle de dix (10) ans en matière d'évaluation du personnel, de gestion des ressources humaines (formation, renforcement des capacités, gestion des carrières,) des projets de développement ;
- *Critère 2* : avoir réalisé au moins cinq (05) missions de recrutement et /ou d'évaluation de cadres supérieurs des projets de développement, des EPIC et des Organismes Publics ou privés.
- *Critère 3* : disposer d'au moins trois (03) expériences de missions d'audit organisationnel des projets de développement, des EPIC et des Organismes Publics ou privés.

5. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » édition de Janvier 2011 révisée en juillet 2014 (« Directives de Consultants »), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

6. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres consultants pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant. Le regroupement d'une ONG avec une firme (Bureau d'étude) n'est pas autorisée.

7. Un consultant sera sélectionné sur la base de la sélection fondée sur la qualité et le Coût des (SFQC) en accord avec les procédures définies dans les Directives de consultants.

8. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : du lundi au jeudi de 8h30 à 13h les matins et les après-midis de 14 h 30mn à 17h00 ; le vendredi de 8 h 30 à 12h.

**Agence du Barrage de Kandadji (ABK), Quartier RYAD Route Niamey Nyala, BP 206, Niamey, Niger, Tel (227) 20 73 23 13, E-mail : [Kandadji@intnet.ne](mailto:Kandadji@intnet.ne); [upm@kandadji.com](mailto:upm@kandadji.com); site web : [www.kandadji.ne](http://www.kandadji.ne)**

9. Les informations sur le projet peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous :

<http://web.worldbank.org/external/projects/main?pagePK=64283627&piPK=73230&theSitePK=40941&menuPK=228424&Projectid=P093806> et site web ABK: [www.kandadji.ne](http://www.kandadji.ne).

10. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier au plus tard **le jeudi 04 Aout 2022 à 10 Heures** avec la mention << **Recrutement d'un cabinet chargé de réaliser une mission de bilan de compétences du personnel et d'audit organisationnel de l'Agence du Barrage de Kandadji** >>.

**Bureau d'Ordre de l'Agence du Barrage de Kandadji (ABK), Quartier RYAD, Route Niamey Nyala, BP 206, Niamey, Niger Tel (227) 20 73 23 13, Fax: (227) 20 73 21 85, E-mail : [Kandadji@intnet.ne](mailto:Kandadji@intnet.ne); [upm@kandadji.com](mailto:upm@kandadji.com)**

Niamey, le 28/06/2022

**Le Directeur Général  
Amadou HAROUNA**